
Adresse de la société des amis de la République de Bordeaux abjurant ses erreurs et invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des amis de la République de Bordeaux abjurant ses erreurs et invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 185-186;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39298_t1_0185_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pas désemparer jusqu'à ce que les têtes de l'hydre liberticide ne puissent plus se reproduire et que le nouvel édifice soit entièrement consolidé.

« De toutes parts le même vœu se fait entendre, et si nous n'avions rien dit encore, c'est qu'il nous fallait tout à la fois être debout devant les hordes piémontaises, tenir de près leurs vils partisans, observer derrière nous les rebelles de Lyon. Aujourd'hui que notre tâche est à peu près remplie de ce côté, nous nous hâtons de satisfaire au besoin qu'avaient nos cœurs de s'adresser un instant à la sainte Montagne. Là seulement est la Convention, car pour le marais où se vautrent des hommes tout occupés à en répandre l'odeur infecte, nous ne le reconnaissons pas et ne l'avons jamais reconnu. Qu'attendez-vous, législateurs incorruptibles, pour chasser de votre sein tous ces faux frères ?

« Nous vous désignons particulièrement Dupont de Faverges, parce qu'il nous est mieux connu par ses correspondances. Généreux montagnards, en souffrant plus longtemps avec vous de pareils députés, qui, loin de représenter le peuple, ont perdu sa confiance et le trahissent, craignez que la patrie ne vous reproche et les maux qu'ils perpétuent, et les vols qu'ils lui font. Expulsez-les donc, et appelez, pour être vos collaborateurs, les suppléants, dont le civisme sera bien reconnu et légalement attesté.

« Le sort de la République tient encore à une autre mesure que nous croyons indispensable. C'est de décréter le renouvellement des corps constitués, et en même temps de prendre, dans votre sagesse, les moyens les plus propres pour qu'ils ne soient composés, jusqu'à la paix, que de membres tels qu'il les faut pour le gouvernement révolutionnaire.

« Voilà, représentants, comme nous verrons bientôt accomplir le triomphe à nul autre comparable que vous avez préparé à la raison universelle.

« Par la Société des sans-culottes républicains d'Ancey.

« BURNOD, président; RUPNY, secrétaire. »

N° 24.

La Société populaire de Grisolles, chef-lieu de canton, district de Castelsarrasin, département de la Haute-Garonne, à la Convention nationale (1).

« Législateurs,

« Réunis pour la première fois en Société populaire, notre première délibération a été celle de vous faire hommage de notre attachement à la Constitution que vous avez donnée à la République et des serments que nous avons faits et que nous renouvelons entre vos mains, de la maintenir jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

« Législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce

que les tyrans, à genoux, vous demandent la paix.

« Grisolles, ce 17 octobre 1793, l'an II de la République.

(Suivent 39 signatures.)

N° 25.

Bordeaux (1).

« Bordeaux, ce 16 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

« L'égarement où les intrigants avaient plongé notre cité a fait frémir d'horreur et d'indignation les vrais amis de la République. Nous avons vu le précipice entr'ouvert sous nos pieds, et nos regards se sont portés aussitôt vers vous. Nous avons applaudi du premier moment aux journées mémorables des 31 mai, 2 et 3 juin, mais la tyrannie et un pouvoir usurpé par des hommes captieux et tristes nous empêchaient de dire la vérité. Les bons patriotes étaient forcés de se taire devant les agitateurs et les fédéralistes de notre ville; car les incartades étaient pour eux qui avaient le courage de se démontrer et de manifester leur opinion. Mais aujourd'hui que Bordeaux, éclairé du flambeau de la vérité, abjure ses erreurs, et que cette vérité, longtemps persécutée, triomphe, nous nous empressons de vous dire ce que le pur patriotisme nous a toujours dicté.

« Législateurs, nous ne vous parlerons pas avec éloquence mais avec franchise; une faction royaliste siégeait au milieu de la Convention, l'intrigue et la conspiration agitaient les départements; il nous fallait des hommes dignes du caractère de représentants du peuple pour terrasser les méchants.

« C'est vous, Montagne, qui les avez enfantés, ces hommes vertueux qui ont eu le courage de dévoiler aux yeux de la République étonnée les infâmes complots de la case liberticide. Grâce vous en soient rendues, journées du 31 mai, 2 et 3 juin! Nous vous rappellerons toujours avec joie et nous transmettrons votre précieux souvenir aux siècles qui nous suivront.

« Législateurs, frappez du glaive de la loi tous ces hommes masqués de patriotisme; que la vengeance nationale retombe sur la tête de tous les conspirateurs, que le sol de la liberté ne soit plus souillé par ses ennemis, et vous conserverez à la République cette grande cité et des hommes dignes de servir leur patrie.

« Défenseurs de l'unité et de l'indivisibilité de la République française, le salut de cette même patrie au nom de laquelle nous vous parlons exige de vous de rester à votre poste, et nous vous invitons, nous vous conjurons, par tout ce qui est de plus cher à des âmes républicaines, de ne point l'abandonner jusqu'à la paix. Vous avez fait le bonheur du peuple en lui donnant une Constitution que nous soutiendrons

(1) Archives nationales, carton C. 281, dossier 777.

(1) Archives nationales, carton C. 281, dossier 777.

au péril de notre vie; le peuple français vous devra tout son bonheur et sa tranquillité.

« Notre cité se régénère et se méfie des faux patriotes, honnit la tourbe muscadine et prend enfin des mesures vigoureuses. Quelques intrigants avaient voulu jeter de la défaveur sur les représentants du peuple, à La Réole, Ysabeau et Baudot, mais la sage conduite de ceux-ci et leurs bienfaits continus ont démenti la calomnie. Nous espérons que la surveillance et le courage du club national et des sans-culottes bordelais abattront tout à fait le monstre sanguinaire de l'aristocratie et que notre cité, purgée de tous les coupables factieux qui la déchiraient, ne sera habitée que par des vrais montagnards et de franches républicaines qui, à votre exemple, sauront sacrifier leurs talents et leur vie pour le maintien de la République française, une et indivisible.

« Nous sommes très cordialement les citoyens composant la Société des Amis de la République française une et indivisible, séant aux ci-devant Jacobins. »

(Suivent 36 signatures.)

N° 26.

La Société populaire de Largentière, district de Tanargue, département de l'Ardèche, à la Convention nationale (1).

« Largentière, le 8 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible et le 1^{er} de la Constitution populaire.

« Représentants du peuple,

« Le tocsin de la liberté s'est fait entendre; à ce signe de la destruction des despotes, les hommes libres se sont levés et ont juré, sur leurs armes, de faire triompher la liberté. Leur serment n'a pas été vain. Déjà le fier Anglais fuit, effrayé, le sol de la liberté. Déjà le féroce Espagnol a subi la peine due à sa témérité; bientôt, sans doute, la cité rebelle de Lyon courbera sa tête audacieuse sous le joug des lois républicaines; bientôt sans doute les scélérats toulonnais entendront la voix terrible, mais juste, du souverain indigné; bientôt la rébellion ne laissera plus que de légers souvenirs, la liberté appartiendra à ses vrais amis! et la mort sera pour les conspirateurs.

« Représentants, au milieu de ce beau mouvement, est-il un seul Français qui ose abandonner son poste? Le soldat doit porter la mort et l'épouvante dans les rangs ennemis, le législateur doit diriger ses coups, la patrie vous l'ordonne, l'intérêt public le commande, le souverain le veut!

« Restez au Sénat français, lancez ces décrets foudroyants qui font pâlir les tyrans, consternent les conspirateurs et enchaînent la malveillance.

« N'allez pas exposer la liberté en abandonnant le vaisseau de l'État à des mains faibles ou in-

fidèles; vous avez su le lancer au milieu de l'orage; c'est à vous à le ramener au port!

« Les membres composant la Société populaire,

« AUZILLION, président; AMBLARD, secrétaire;
C. BLACHÈRE, secrétaire. »

N° 27.

Adresse de la Société populaire de Sainte-Colombe-sur-l'Hers, chef-lieu de canton, district de Quillan, département de l'Aude, à la Convention nationale (1).

« Législateurs,

« La Société populaire de cette commune, vraiment montagnarde par ses principes de républicanisme et par sa position près des Pyrénées, vient vous exprimer ses sentiments d'enthousiasme et d'adhésion à tous vos décrets, et surtout à l'Acte constitutionnel, cet ouvrage immortel de la raison, de l'humanité et de la philosophie, ce soleil politique qui va éclairer le monde entier, en dissipant les nuages de la superstition et les prestiges de l'orgueil. Continuez la carrière glorieuse que vous avez entreprise; vous avez jeté les fondements de la République, restez au poste que vos vertus vous ont mérité, jusqu'à ce que l'édifice en soit consolidé. Nous seconderons vos efforts, nous surveillerons nos ennemis communs, ils n'échapperont point à notre œil vigilant, nous avons voué une haine implacable à la tyrannie et au fédéralisme, et nous n'avons pas peu contribué à écraser cette hydre monstrueuse qui voulait lever sa tête hideuse dans nos cantons. Mais afin que nous soyons à même de propager la connaissance de vos décrets ou adresses, d'animer l'esprit public et de faire jouir nos concitoyens des lumières que la Convention nationale veut faire arriver dans tous les points de la République, surveillez ceux que vous avez chargés des envois directs aux Sociétés populaires, car nous ne recevons ni décrets ni bulletins. Recevez les mille et mille bénédictions du peuple sur le décret que vous venez de rendre, en fixant les denrées et marchandises de première nécessité.

« Les membres composant la Société populaire de Sainte-Colombe-sur-l'Hers, chef-lieu de canton.

ROLLAND, président; BIGOU, secrétaire; MARC-PONT, secrétaire; JUSTIN FAURE, secrétaire.

N° 28.

Charmes, département de l'Ardèche (2).

« Charmes, 24 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Veuillez bien agréer l'expression des vœux de notre Société par l'extrait que nous joignons

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 777.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 777.
(2) Ibid.